Compte rendu du CDEN du lundi 28 novembre 2016

Points sur la rentrée scolaire 2016 – 2017

Une rentrée apaisée ?... Alors que contrairement à l'opération de communication de la Ministre sur la création de 54000 postes, les suppressions des postes, les fermetures d'écoles et d'établissements se poursuivent et les conditions d'enseignement ne s'améliorent pas. Sur le plan national , le nombre d'élèves a augmenté de 103 000 alors que le nombre de postes supprimés a atteint 1700.

Constat dans l’Aude: Une démographie dynamique dans le département (+1000 élèves) avec une augmentation des effectifs sur le littoral de Narbonne depuis 2015.

**Bilan des propositions de mesures de carte scolaire :**

Maternelle 5 ouvertures / 5 fermetures

Elémentaire 11 ouvertures / 5 fermetures

PDMQC 5 ouvertures

TRBD 2 ouvertures

+ 3 ouvertures dispositif TPS

Le SNUDI FO 11 a de nouveau dénoncé les fermetures de classe à la rentrée de septembre toujours préjudiciables pour les équipes pédagogiques, pour les élèves et pour les personnels en poste, impactés par ces mesures.

Scolarisation des élèves en difficultés ou en situation de handicap

\*486 élèves scolarisés en SEGPA répartis sur 8 établissements soit 36 divisions (une moyenne de 13 ,5 élèves /classe)

\*289 élèves scolarisés en ULIS écoles (-9 élèves par rapport à la rentrée 2015)

\*453 élèves du département bénéficient d’une notification d’accompagnement par un AESH-I

\*356 élèves bénéficient de la dotation de matériel adapté

A noter qu’il existe une distorsion entre les notifications MDPH et le recrutement des AESH (parfois le nombre d’heures allouées n’est pas précisé sur la notification MDPH, parfois le nombre d’heures allouées n’est pas compatible avec le support budgétaire, un problème de recrutement d’AESH existe dans les zones rurales très isolées.)

70 places environ manquent toujours dans les instituts spécialisés ( ITEP et IME )

Scolarisation hors éducation nationale

\*Rentrée 2015 : 27 élèves qui suivent une scolarité au CNED

47 élèves suivent une scolarité dans un établissement privé hors-contrat

Rentrée 2016 : 140 élèves au CNED

1. élèves suivent une scolarité dans un établissement privé hors-contrat

\* \* \* \* \*

Les derniers chiffres publiés par la DGSCO constatent ces dernières années une fuite des effectifs vers l’enseignement privé sur le plan national ~~et qui existe principalement dans le secondaire.~~

Pour le SNUDI FO cette augmentation est la :

Conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui n’est pas soumise aux écoles privées sous contrat et hors contrat…. ?

Conséquence de la réforme du collège qui favorise un enseignement « transdisciplinaire », réforme qui elle aussi institue l'inégalité, la différence et la concurrence entre les 5 000 collèges de notre pays. Avec elle, les enseignements disciplinaires sont réduits, les horaires varient d’un établissement à l’autre.

La mixité scolaire est de plus en plus mise à mal. Ce problème doit être une préoccupation de tous les élus.

~~Une remise en cause du principe de laÏcité ?!!~~

Carcassonne : la mairie offre des batiments d’école à une école privée hors-contrat au dépens de l’école publique

La FNEC FP FO 11 est intervenue auprès du Préfet de l’Aude concernant la préemption d’une partie de la cour et d’un bâtiment de l’école Marcel Pagnol à Carcassonne afin de l’attribuer à une Institution privée hors contrat.

~~Comment accepter que la seule partie ombragée de la cour soit attribuée aux élèves de cet établissement privé hors contrat tandis que les enfants de l’école publique seront en plein soleil ?~~

~~Comment accepter que sur cette même partie de la cour les marquages au sol servant actuellement aux séances de sport seront réservés aux enfants du privé ?~~

~~Comment accepter que le bâtiment qui sert actuellement aux activités d’arts plastiques soit amputé de l’école ?~~

~~Des logements sont en cours de réhabilitation dans le quartier qu’adviendra-t’il de ces nouveaux élèves ?Seront-ils entassés dans leur classe faute de possibilité d’extension ?~~

La FNEC FP FO 11 ne peut accepter que la délibération du conseil municipal indique que les lieux préemptés ne sont pas utilisés par l’école ! C’est faux ! La mairie met à disposition de cette école privée hors-contrat un batiment utilisé par l’école publique notamment pour des salles d’art. La mairie ôte à l’école publique la partie la plus agréable de la cour celle avec les arbres et la piste d’athlétisme !

La délibération du conseil municipal indique que le préfet a donné un avis favorable à la désaffection des locaux pour les attribuer à cette école privée hors-contrat, pourtant quand nous avons demandé au préfet de retirer son avis il a paru surpris d’avoir émis un avis sur cette situation.

Force Ouvrière suit le dossier afin que le service publique ne soit pas mis à mal et que le principe de laicité soit respecté !

~~Quelle image de la République offrirons- nous à ces parents , à ses enfants issus d’un quartier populaire ?L’image d’ une République qui procède à une forme de ségrégation….Le principe de laicité doit être préservé.~~

~~C’est pourquoi, la FNEC FP FO 11 a demandé solennellement au préfet de l’Aude de revoir son avis favorable concernant la désaffection d’une partie de l’école afin de l’attribuer à cette institution.~~

~~Dénationaliser pour privatiser tout ce qui peut être source de profit, cette politique ne génère qu’exclusion, pauvreté et injustices, et c’est pourquoi elle rencontre l’opposition résolue de Force Ouvrière.~~

FORCE OUVRIERE force et liberté « contre toute emprise politique »